

ATHÈNES, LE 15 Mars

1935

~~Notre~~**Membresses**

Le Directeur de l'Ecole Française d'Athènes
à Monsieur le Directeur de l'Enseignement Supérieur

Monsieur le Directeur

Les différents statuts et règlements qui concernent le recrutement des membres de l'Ecole Française d'Athènes n'ont pas prévu l'admission des femmes à l'Ecole. Mais la question va se poser et je n'ai pas voulu attendre la date du prochain concours pour la poser.

L'année dernière, la Commission des Etablissements d'Athènes et de Rome de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a pris un vote aux termes duquel une femme ne pourrait qu'être membre libre de l'Ecole : c'est une quasi-exclusion puisque les membres libres ne touchent aucun traitement.

L'avis de la Commission n'a pas une valeur consultative : le résultat doit être pris par M. le Ministre de l'Education Nationale. Je tiens donc à rappeler ici les motifs qui m'étaient déterminés à envoyer devant la commission une opinion contraire à celle qui a rallié la majorité de la commission.

Depuis l'année 1926, 12 changes ont été admis à l'année à l'Ecole avec le titre de membres. J'avais donné à leur admission un avis favorable prior à bien vouloir faire. Non seulement il n'en est résulté aucune difficulté d'ordre intérieur, mais en un cas au moins, j'ai été amené à associer étroitement l'une de ces changes, une Hollandaise, aux travaux de l'Ecole. Elle m'a rendu les plus pieux services par sa compétence en araméen. Ses idées me paraissent équitables de

permettre à ses Francarts, elles aussi, de manifester leurs aptitudes, sans restriction d'aucune sorte. Si, munies des mêmes titres que leurs camarades masculins, elles se montrent au concours officiel de l'Ecole égales ou supérieures en connaissances, & leurs travaux antérieurs ont été apprécier favorablement. Il me paraît qu'elles ont droit à être nommées membres de l'Ecole avec tous les avantages matériels du titre.

Ji puis garantir que le régime de l'Ecole peut fort bien s'accommoder d'une telle double mesure. Il appartient à la direction de déterminer si tel genre de travail ne convient plus particulièrement aux membres féminins, dont le nombre ne menacerait jamais, je crois, de devenir excessif. Alors même que les femmes seraient un peu propres, comme on l'a allégué sans raisons suffisantes, à diriger un chantier & fourrils, leur des tâches importantes et urgentes peuvent s'offrir en Grèce à leur activité. L'Ecole Française pourra entreprendre de nouvelles explorations en ouvrir de nouveaux chantiers à un arraché de monuments à publier. D'autre part la céramique, la numismatique peuvent être étudiées avec un triple avantage, grâce aux musées helléniques, riches encore en matière. Ce sont là des besoins qui ne sont point l'épanouissement nécessaire du sexe masculin.

Telle sont les raisons pour lesquelles j'avais proposé à la commission d'admettre les femmes à l'Ecole Française d'Athènes. Comme je ne sape pas ^{sous mes connaissances} la haute autorité de l'Académie des Inscriptions, encore valables, je me devais à monsieur, de les formuler à nouveau avant que la question ne soit relevée en devoir résoirt.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur la sincére et très profonde respectueuse dévotion